

# Communiqué de presse

19 juin 2009



## Bâtiments basse consommation L'ADEME dresse un premier bilan prometteur

Le Grenelle confirme ses engagements dans le domaine du bâtiment :

- Une rénovation accélérée du parc existant pour réduire les consommations énergétiques d'au moins 38% d'ici 2020
- La généralisation des bâtiments basse consommation dans le neuf, dès fin 2010 pour les bâtiments publics et tertiaire et dès fin 2012 pour tous les bâtiments résidentiels (*réglementation thermique RT2012*).

Dans le cadre du PREBAT, programme de recherche et d'expérimentations sur l'énergie dans le bâtiment, l'ADEME accompagne ce secteur sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables notamment à travers le soutien aux opérations exemplaires.

Des appels à projets ont été lancés depuis 2006 en partenariat avec la quasi-totalité des régions pour la construction ou réhabilitation de "bâtiments démonstrateurs à basse consommation énergétique (BBC)".

À ce jour, plus de 250 projets démonstrateurs ont été sélectionnés représentant près de 550 bâtiments ou maisons soit près de 2200 logements et 105 bâtiments tertiaires correspondant à 170 000 m<sup>2</sup> (bureaux, établissements de santé, d'enseignement et d'hébergement). 60 d'entre eux portent en totalité ou en partie sur la réhabilitation de bâtiments existants. 4 projets concernent des bâtiments à énergie positive : ces bâtiments BBC produisent plus qu'ils ne consomment et ce, grâce aux énergies renouvelables.

**Les premiers bâtiments réalisés tiennent leurs promesses et démontrent que la basse consommation peut être atteinte avec les technologies existantes et pour des coûts maîtrisés.**

Le coût médian de construction des bâtiments neufs se situe ainsi à 1450 euros HT / m<sup>2</sup> soit environ 15% supérieur au coût moyen de la construction. Près de la moitié des projets présentent des surcoûts inférieurs à 15%. Certains ne présentent même aucun surcoût par rapport à des bâtiments qui auraient été construits suivant la réglementation thermique actuelle (RT2005).

La clé du succès se situe dès la conception grâce à un travail en partenariat entre l'architecte et un bureau d'études énergétiques. Les bâtiments démonstrateurs du PREBAT vont permettre de diffuser largement les meilleures solutions et les techniques d'optimisation. Cela permet d'espérer que les éventuels surcoûts engendrés par la future réglementation thermique puissent être réduits autour de 5%. Ces surcoûts d'investissement pourront être amortis en 10 – 15 ans grâce aux économies de charges induites sur la facture énergétique, au coût actuel de l'énergie.

De nouveaux appels à projet régionaux seront lancés dans les prochains mois, notamment axés sur les bâtiments à énergie positive pour le neuf et la réhabilitation. Ceux-ci devraient permettre d'atteindre d'ici fin 2010, 1000 bâtiments et maisons démonstrateurs BBC ou à énergie positive.

L'ADEME continue à approfondir l'analyse des projets réalisés. L'Agence contribuera au lancement prochain d'un observatoire du bâtiment basse consommation en partenariat avec le Ministère de l'Écologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et le collectif Effinergie. Une base de données des projets PREBAT sera mise en ligne dans le cadre de cet observatoire.

#### Qu'est ce qu'un bâtiment basse consommation ?

- une enveloppe très performante grâce à une isolation thermique renforcée des toitures et des parois et, de plus en plus, une isolation par l'extérieur (55% des projets) ainsi que l'utilisation du triple vitrage (18% des projets)
- l'utilisation de matériaux d'origine renouvelables tels la ouate de cellulose et les fibres de bois pour l'isolation (20% des projets)
- une ventilation améliorée et en particulier une ventilation double flux (60% des projets, 90% projets dans le tertiaire)
- un chauffage à haut rendement : pompe à chaleur (45% des maisons individuelles et 40% des projets tertiaires), chaudière gaz à condensation (55% des projets résidentiels), poêle ou chaudière bois (40% des maisons individuelles)
- une très forte utilisation des énergies renouvelables (présentes dans 90% des projets): 90% des projets résidentiels ont recours au solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire, 55% des projets tertiaires ont recours au photovoltaïque.

C'est la combinaison de ces technologies qui permet d'obtenir une performance globale des bâtiments particulièrement importante.

L'ADEME en bref : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Relations presse ADEME - TBWA\Corporate** Daiana Hirte – 01 49 09 27 47 – [daiana.hirte@tbwa-corporate.com](mailto:daiana.hirte@tbwa-corporate.com)  
Anne-Laure Bellon – 01 49 09 27 93 – [anne-laure.bellon@tbwa-corporate.com](mailto:anne-laure.bellon@tbwa-corporate.com)

## Annexes : exemples de bâtiments basse consommation

### Construction de maison individuelle à Gigean (34)



128 m<sup>2</sup> surface hors œuvre nette

Consommation Énergie primaire: 32 kWh/m<sup>2</sup> /an (niveau à atteindre pour le BBC dans cette zone climatique : 40 kWh/m<sup>2</sup>/an)

Construction en béton cellulaire avec isolation par l'intérieur, protection solaire de la façade sud, chauffage gaz à condensation et chauffe-eau solaire individuel

Coût prévisionnel de vente : 1240 €TTC/m<sup>2</sup>

Évaluation du surcoût : 11% (6% sur le coût de l'opération incluant le coût du terrain)

### Rénovation d'un immeuble de bureaux à Olivet (45)

1066 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux

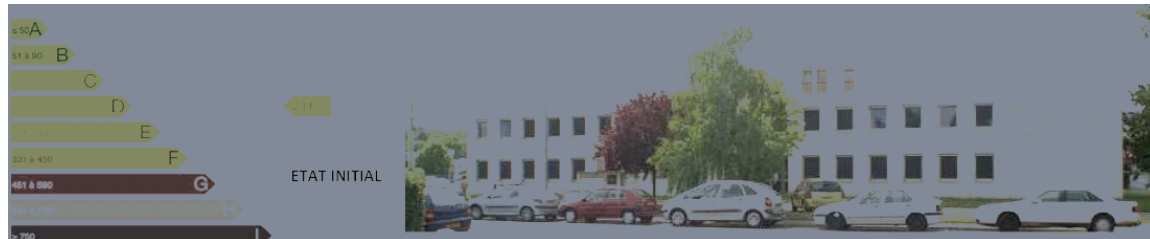
Consommation énergie primaire : 57 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an (-73 % par rapport à la consommation initiale)

Isolation extérieure doublée par un bardage en bois et capteur photovoltaïque, ventilation double-flux, appoint de chauffage par PAC air/eau, chauffe eau thermodynamique.

Coûts des travaux de rénovation : 456 €HT/m<sup>2</sup>

Évaluation du surcoût : 7%

#### État initial



#### Bâtiment rénové

